

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Campagne d'affichage : la fondation Brigitte Bardot échappe à la justice sur le fond du dossier, la FNC fait appel de cette non décision

7 mai 2021 à Issy-les-Moulineaux

Brigitte Bardot, sous couvert d'idolâtrie de nos amis les bêtes, a choisi le camp des extrêmes et ne s'en cache d'ailleurs pas. La preuve : sa campagne d'affichage nationale stigmatise les chasseurs avec une rare violence, en leur demandant en pleine épidémie de covid de rester chez eux !

Pour la FNC c'est devant la justice que toutes les personnes ayant permis l'émergence et la diffusion de la campagne calomnieuse de la Fondation Brigitte Bardot doivent s'expliquer.

La FNC a donc assigné la Fondation Brigitte Bardot devant le tribunal de Cambrai afin que cette juridiction se prononce sur cette question totalement inédite : s'attaquer ainsi violemment « aux chasseurs » constitue-t-il une faute civile pouvant donner lieu à réparation du préjudice causé à l'ensemble des pratiquants de ce loisir légal ?

Or, contre toute attente la FNC a été déclarée, aujourd'hui, par le juge civil irrecevable dans son action. Cette juridiction avait pourtant bien fait droit à la demande de la FNC de consacrer une audience en urgence sur cette affaire, le 22 avril dernier.

Le juge civil a considéré hier que la Fédération nationale des chasseurs, forte de ses 94 fédérations départementales et de ses 25 000 élus au service de la défense des chasseurs, ne représente pas l'intérêt collectif des chasseurs !!!!

La FNC a décidé de faire appel de ce jugement en forme de pirouette, et de prouver l'évidence de son action au service des chasseurs et ainsi leur reconnaître le droit de se défendre lorsqu'ils sont ainsi stigmatisés et dénigrés.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Je mets un point d'honneur à ne pas laisser une minorité bien-pensante dicter ses règles à une majorité encore trop silencieuse. C'est pour cela que j'ai décidé de porter plainte. Je regrette que la justice ait finalement décidé aujourd'hui de botter en touche pour ne pas s'attaquer au fond du dossier. Je conteste cette non-décision qui n'est pas très courageuse, il faut bien le dire. La FNC a bien intérêt à agir en faveur des chasseurs. D'ailleurs,





Fédération Nationale des Chasseurs

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*les structures de nos opposants les plus virulents en attaquant la FNC presque quotidiennement le démontrent dans la vraie vie ! »*

## **A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs**

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

